



Conseil d'administration

352^e session, Genève, 28 octobre-7 novembre 2024

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Segment du programme, du budget et de l'administration

Date: 26 septembre 2024

Original: anglais

Quatrième question à l'ordre du jour

Point sur les locaux du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et du Bureau de pays pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo à Abidjan

► Introduction

1. À sa 350^e session (mars 2024), le Conseil d'administration a examiné un document du Bureau faisant le point sur l'avancement du projet de réaménagement des locaux de l'OIT à Abidjan ¹. Le Bureau y informait le Conseil d'administration que l'estimation des coûts du projet et le calendrier des travaux seraient réévalués et mis à jour lorsque les offres techniques et commerciales des différentes entreprises de construction auraient été reçues et analysées.

► Services de construction

2. Le gouvernement de la Côte d'Ivoire a délivré à l'OIT le permis de construire requis en juillet 2024. La procédure internationale d'appel d'offres lancée en novembre 2023 pour choisir l'entreprise de construction a été menée à bien.

¹ GB.350/PFA/INF/3.

► Coûts du projet

3. À sa 340^e session (novembre 2020), le Conseil d'administration a autorisé l'utilisation du Fonds pour le bâtiment et le logement afin de financer le réaménagement des locaux de l'OIT à Abidjan, dont le coût était estimé à **7,2 millions de dollars des États-Unis** (dollars É.-U.)². Il est ressorti de l'appel d'offres international lancé pour choisir une entreprise de construction que cette rénovation coûterait plus cher que ce qui avait été estimé au départ, en raison d'une inflation sans précédent et d'une modification des plans initiaux visant à améliorer la sécurité et la sûreté des locaux, ainsi que leur accessibilité grâce au réaménagement de l'entrée arrière du site.
4. Le coût total actualisé du projet de rénovation s'élève à **13,7 millions de dollars É.-U.**, montant réparti comme suit:
 - 8,4 millions de dollars É.-U. pour les coûts de construction;
 - 340 000 dollars É.-U. pour les services de gestion de projet;
 - 256 000 dollars É.-U. pour le soutien et le contrôle par les architectes et les ingénieurs et l'évaluation de la qualité des travaux;
 - 2,5 millions de dollars É.-U. pour les impôts directs et indirects sur les biens et les services, notamment les droits d'importation sur les matériaux de construction;
 - 2,2 millions de dollars É.-U. pour le fonds de réserve.
5. Aux termes de l'article VII de l'accord de siège conclu en 2017 entre le gouvernement de la Côte d'Ivoire et l'OIT, celle-ci est exemptée des droits de douane et contributions indirectes de toute nature perçues à l'importation de biens et services; elle peut aussi prétendre à l'exemption et/ou au remboursement des droits ou taxes inclus dans le prix des biens ou des services qu'elle achète pour son usage officiel.
6. Le montant total de ces taxes, comme indiqué au paragraphe 4, est estimé à **2,5 millions de dollars É.-U.**, dont **1,875 millions de dollars É.-U.** pour les matériaux et les services devant être acquis par l'entreprise de construction, et **625 000 dollars É.-U.** pour l'importation desdits matériaux en Côte d'Ivoire.
7. Le 5 septembre 2024, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a envoyé au Directeur général une lettre dans laquelle il confirmait l'exemption pour le projet de rénovation et de construction des locaux de l'OIT à Abidjan. Grâce à cet abattement, le coût total de la rénovation du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique sera ramené de **13,7 millions de dollars É.-U.** à **11,2 millions de dollars É.-U.**

► Calendrier du projet

8. Les discussions administratives et contractuelles avec l'entreprise de construction sélectionnée ont été menées à bien. Le contrat pourra donc être signé d'ici la mi-novembre 2024, sous réserve de l'approbation de l'augmentation du budget par le Conseil d'administration. Si le

² GB/340/PV, paragr. 760 b).

contrat est signé, comme prévu, à la mi-novembre 2024, les travaux pourront commencer au début de l'année 2025; ils devraient durer dix-huit mois.

► **Projet de décision**

9. Le Conseil d'administration:

- a) approuve le budget estimatif actualisé de 11,2 millions de dollars É.-U. pour le réaménagement des locaux du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et du Bureau de pays de l'OIT pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo à Abidjan;**
- b) autorise l'utilisation du Fonds pour le bâtiment et le logement afin de financer le surcoût estimé de 4 millions de dollars É.-U., étant entendu que ce montant sera recredité au Fonds grâce aux économies qui pourront être réalisées à l'avenir sur les frais de location des locaux de l'OIT à Abidjan et aux revenus provenant de la location de tout espace de bureau excédentaire.**